

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Tarn

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON

Séance du 04 décembre 2023

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.
En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-trois et le quatre décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 21.

Date de la convocation : 27/11/2023

Présents : M. DUFOUR Thierry (Procuration de MME TAMBORINI Christine), MME CONDOMINES MAUREL Nadine, MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME VIGUIE Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard, MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. GAYRARD Alain, M. GOUTY Michel, M. GOZÉ Émile, M. JOUANY Claude, MME LAGHZAoui Nawal, MME MALAQUIN Hélène (Procuration de M. BOUCHON Christophe), M. PAULIN Samuel, M. TROUCHES Michel.

Date d'affichage : 27/11/2023

Absents excusés : M. BOUCHON Christophe (Procuration à MME MALAQUIN Hélène), MME TAMBORINI Christine (Procuration à M. DUFOUR Thierry), M. De LAGARDE Vincent, M. COSQUER Cyril, MME DUBOIS Océane, MME VERGNES Brigitte.

Absents : M. BAYLE Nicolas, M. ROYER Jacques.

Secrétaire : MME COBOURG Monique.

N° DEL2023-55 : Cession d'une partie des parcelles ZN 827 et ZN 829 sises lieudit Belbèze.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de lotissement déposé par la SARL Les Coteaux Sélection, représentée par M. Pradel Christian, dont le siège social est situé 86 rue de Finlande 81000 ALBI, au lieudit Belbèze.

Lors de l'implantation de ce projet et du bornage des parcelles, il s'est avéré que l'aménagement de la haie longeant le cheminement doux situé chemin des Crêtes, sur les parcelles ZN 825 et ZN 827, empiétait sur les parcelles ZN 826 et ZN 828 appartenant à la SARL Les Coteaux Sélection sur une surface de 303 m².

Il est donc nécessaire de régulariser cette situation en acquérant cette partie des parcelles.

Par ailleurs, afin de permettre l'agrandissement des terrains du lotissement situés sur les parcelles ZN 828 et ZN 830, le long de la Côte d'Al Vigné, la SARL Les Coteaux Sélection, représentée par M. Pradel Christian, dont le siège social est situé 86 rue de Finlande 81000 ALBI s'est portée acquéreur d'une bande d'environ 2 mètres de profond entre ces deux parcelles et la côte d'Al Vigné, sur les parcelles du domaine privé de la commune cadastrées ZN 827 et ZN 829, sises lieudit Belbèze représentant une surface de 369 m².

Les deux surfaces évoquées pour l'acquisition d'une partie des parcelles ZN 826 et ZN 828 d'une part et la cession d'une partie des parcelles ZN 827 et ZN 829 d'autre part étant sensiblement les mêmes, il est proposé au Conseil Municipal de valider cette cession au tarif de 1€, l'acquisition devant intervenir ultérieurement au même tarif.

- **Vu** les articles L 2121-29 du CGCT,

- **Vu** les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,
- **Considérant** que les parcelles ZN 827 et ZN 829, sises lieudit Belbèze appartiennent au domaine privé communal ;
- **Considérant** l'estimation de la valeur vénale du bien établie par le service des Domaines par courrier en date du 10 novembre 2023 ;
- **Considérant** la proposition d'acquisition par la SARL Les Coteaux Sélection, représentée par M. Pradel Christian, dont le siège social est situé 86 rue de Finlande 81000 ALBI ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de vendre à la SARL Les Coteaux Sélection, représentée par M. Pradel Christian, dont le siège social est situé 86 rue de Finlande 81000 ALBI, la partie des parcelles ZN 827 d'une contenance de 145 m² et ZN 829 d'une contenance de 224 m² au prix de 1 € conformément au plan joint à la présente délibération;
- **DIT** que les frais notariés, taxes et tous frais annexes liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ces parcelles par vente de gré à gré, dite amiable, dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme*

La secrétaire de séance

Monique COBOURG



Le Maire

Thierry DUFOUR

